



**DÉCLARATION DES PERSONNES DÉSIRANT ENSEIGNER, ANIMER  
OU ENCADRER UNE OU DES ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES,  
OU ENTRAÎNER SES PRATIQUANTS CONTRE RÉMUNÉRATION.**

*Application de l'article L. 212-11 du code du sport, du décret n° 93-1035 du 31 août 1993 modifié et de l'arrêté du 27 juin 2005 relatif à la déclaration d'activité prévue aux articles 12 et 13-1 dudit décret.*

**A RENOUELER TOUS LES 5 ANS.**  
*A déposer à la direction départementale de la jeunesse et des sports du département d'exercice ou du principal exercice.*

Dossier de première déclaration <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>
Dossier de renouvellement de déclaration <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>
Service ayant reçu la précédente déclaration : .....	

**I- ETAT CIVIL**

Nom (*patronyme*) : .....

Nom d'épouse : .....

Prénom(s) : .....

Sexe <sup>(1)</sup> :                      féminin                            masculin     

Domicile : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Télécopie : ..... Mél : .....

Date et lieu de naissance (*préciser le département*) : .....  
*(préciser l'arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille)*

Nationalité : .....

**Pour les personnes nées à l'étranger**

Nom du père : .....
prénom(s) : .....

Nom de jeune fille de la mère : .....
prénom(s) : .....

*(1) Cocher la case correspondante*

## II- QUALIFICATION

### - Diplômes, titres à finalité professionnelle et certificats de qualification professionnelle :

1 - .....  
n° du diplôme, du titre à finalité professionnelle, ou du certificat de qualification professionnelle :  
.....  
date d'obtention : .....

2 - .....  
n° du diplôme, du titre à finalité professionnelle, ou du certificat de qualification professionnelle :  
.....  
date d'obtention : .....

3 - .....  
n° du diplôme, du titre à finalité professionnelle, ou du certificat de qualification professionnelle :  
.....  
date d'obtention : .....

4 - .....  
n° du diplôme, du titre à finalité professionnelle, ou du certificat de qualification professionnelle :  
.....  
date d'obtention : .....

5 - .....  
n° du diplôme, du titre à finalité professionnelle, ou du certificat de qualification professionnelle :  
.....  
date d'obtention : .....

### - Autorisation d'exercice (en précisant la discipline et la date de délivrance) :

.....  
n° de l'autorisation : .....  
date d'obtention : .....

### - Diplôme préparé (pour les personnes en formation) :

.....  
établissement de formation : .....  
dates de la formation : .....  
établissement du stage pratique (nom et adresse) : .....  
.....  
nom du tuteur de stage : .....

En application de l'article L. 212-7 du code du sport et de l'article 2 du décret n° 89-685 du 21 septembre 1989, les diplômés étrangers sont admis en équivalence par le ministre chargé des sports après avis d'une commission.

Par ailleurs, les personnes titulaires de qualifications soumises à recyclage (BEESAN, MNS, alpinisme, etc...) doivent être à jour de cette obligation.

### III- ACTIVITES PHYSIQUES OU SPORTIVES ENCADREES

**- Nature de l'activité :**

travailleur indépendant <sup>(1)</sup>  - N° SIRET :

salarié <sup>(1)</sup>

préciser le nombre et la nature du ou des contrats de travail : .....

temps plein <sup>(1)</sup>  temps partiel <sup>(1)</sup>  préciser le nombre d'heures/an : .....

activité occasionnelle ou saisonnière <sup>(1)</sup>  préciser le nombre d'heures/an : .....

**- Types d'établissements d'exercice (personne physique, personnes morales commerciales ou associatives) :**

établissement 1 .....

établissement 2 .....

établissement 3 .....

**- Date du début de l'exercice :**

établissement 1 .....

établissement 2 .....

établissement 3 .....

**- Nature des fonctions assurées (encadrement, animation, enseignement, entraînement, initiation - préciser les disciplines) :**

établissement 1 .....

établissement 2 .....

établissement 3 .....

**- Lieux d'exercice (établissements, à domicile, installations, enceintes sportives, lieux de pratique des sports de nature, etc) :**

.....

.....

.....

(1) Cocher la case correspondante

## IV – DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) ....., éducateur(trice) sportif(ive) exerçant ou souhaitant exercer (1) les fonctions prévues aux articles L.212-1, L.212-2 et L.212-7 du code du sport, déclare remplir les conditions fixées par ces dispositions et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation m'interdisant l'exercice de ces fonctions, en application de l'article L.212-9 du même code.

J'atteste l'exactitude des informations portées dans la présente déclaration.

(date et signature)

(1) Rayer la mention inutile

### Nota bene :

#### **Doivent être joints à la première déclaration :**

- 1 copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) recto verso
- 1 photographie d'identité
- 1 copie de chacun des diplômes, titres ou certificats invoqués ou de l'autorisation d'exercice et, le cas échéant, de l'attestation de révision en cours de validité pour les qualifications soumises à l'obligation de recyclage
- pour les personnes en formation, une copie de l'attestation justifiant des exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique et toute pièce justifiant du tutorat (convention de stage, etc ...)
- 2 enveloppes timbrées à votre nom et adresse postale.

#### **Doivent être joints lors du renouvellement de déclaration :**

- 1 photographie d'identité
- 1 copie de l'attestation de révision en cours de validité pour les qualifications soumises à l'obligation de recyclage
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques ou sportives, de moins d'un an
- 2 enveloppes timbrées à votre nom et adresse postale.

L'intéressé(e) doit toujours être en mesure de présenter à l'autorité administrative un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques ou sportives, de moins d'un an.

La déclaration d'éducateur sportif donne lieu à la délivrance d'une carte professionnelle tous les 5 ans. Vous voudrez bien retirer votre carte professionnelle, à l'invitation de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports qui a reçu votre déclaration, muni de votre pièce d'identité et des originaux des diplômes, titre à finalité professionnelle et certificats de qualification professionnelle attestant de votre qualification.

Une attestation de stagiaire sera délivrée aux personnes en formation.

Toute personne procédant à cette déclaration fera l'objet d'une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°2) auprès du Service du Casier Judiciaire National, comme prévu à l'article 2 de l'arrêté du 27 juin 2005, et conformément à l'article 203 de la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004.